

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°48/2016-2021

**COLLEGE DE CHISAZ
ASSAINISSEMENT ZONE PAVILLON
PROVISOIRE**

**Date retenue pour la commission d'étude :
Mardi 14 mai 2019 à 19h30
Bâtiment administratif de Chisaz, salle Mèbre**

29 avril 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de soumettre au Conseil communal la suppression du pavillon provisoire du collège de Chisaz et la mise en conformité des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la parcelle no 667, sise route de la Carrière 5,7.

2. Contexte et situation

En 2017 semaine 26, il a été constaté, dans le préau du collège de Chisaz, un trou dans le bitume à côté du pavillon provisoire. Après une visite avec le service infrastructures, nous avons découvert une excavation d'environ 60 cm de profond et se diffusant sur 1 mètre sous le revêtement bitumineux.

Des travaux urgents d'investigation ont été entrepris, au cours desquels il a été observé ce qui suit :

- Le terrain, côté tartan bleu, est gorgé d'eau, car cette zone n'est pas étanche.
- La chambre n'est pas étanche, le béton s'est dégradé.
- Il existe une ancienne fosse d'arbre sous le pavillon qui n'a pas été étanchéifiée et qui fait courir un risque d'affaissement.
- Un trou s'est également formé sous le pavillon.

De plus, un contrôle caméra des collecteurs, effectué par la voirie, a révélé que les écoulements sont pleins, soit de vase, soit d'éboulis ou sont effondrés sous le pavillon.

Au vu du constat précité, le pavillon a été sécurisé et la fondation endommagée renforcée. Des mesures d'intervention ont immédiatement été proposées, la principale étant de savoir si le pavillon provisoire allait être conservé.

Suite à ces événements, aucune classe ne pouvait intégrer les locaux à la rentrée scolaire 2017-2018. Les classes du pavillon étaient prévues en tant que dégagement par la direction des écoles. De plus, il n'existait aucune réserve sur place pour 2017-2018 avec l'arrivée de la classe des travaux manuels de la Carrière et l'école de musique. Néanmoins, afin de ne pas mettre les élèves en danger, le service du patrimoine a préconisé le démontage du pavillon.

A la suite des mesures d'intervention proposées, lors de l'établissement du budget, la Municipalité a porté au crédit d'investissement un montant de Fr. 100'000.-- pour l'assainissement de la zone.

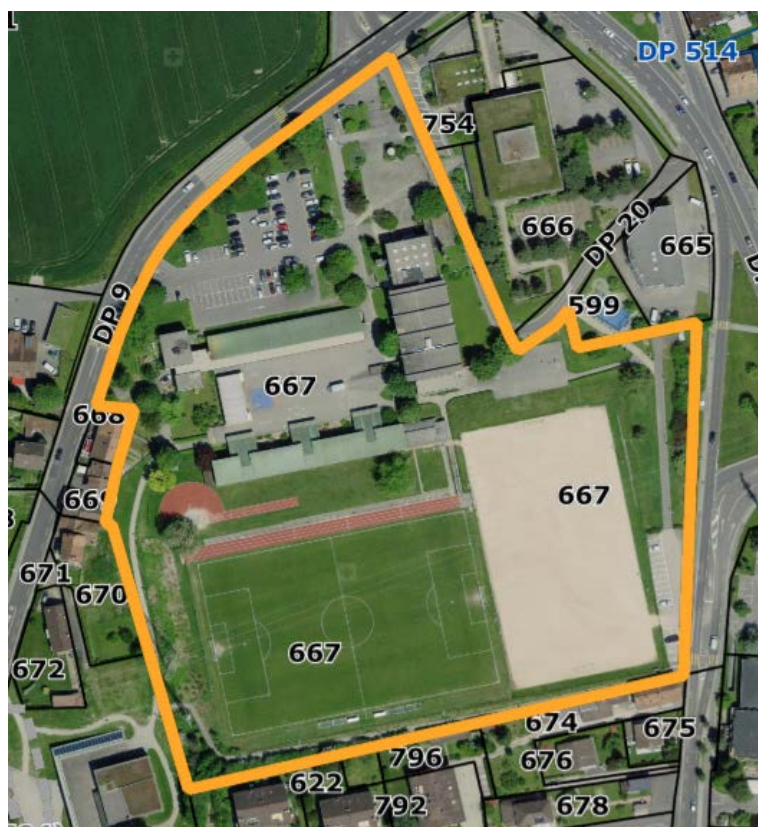
Parallèlement, nous avons proposé la mise à disposition du pavillon à la commune de Vevey, suite à un incendie dans l'un de leur collège ; proposition qui a été refusée.

La commune de Jouxens-Mézery a également été approchée. Elle souhaite construire un collège mais a un besoin immédiat de surface de classes. Elle nous a fait savoir qu'elle étudiait la solution d'un pavillon provisoire. La Municipalité a donc proposé gratuitement, sauf frais de démontage à charge de la commune de Jouxens-Mézery, les pavillons d'une superficie d'environ 75 m² chacun avec toutes les infrastructures existantes, dont l'état est bon et ne nécessite aucun travaux d'assainissement. A l'issue de la séance extraordinaire du Conseil communal, la commune de Jouxens-Mézery nous a fait savoir qu'elle refusait notre proposition.

Les négociations avec la commune de Jouxens-Mézery n'ayant pas abouti, nous avons décidé de démonter le pavillon et de sécuriser le préau à nos frais.

3. Descriptif du projet

Actuellement aucune mise en séparatif du réseau de collecteurs n'existe sur la parcelle no 667.



Sur ladite parcelle, se trouve le collège de Chisaz, la salle de spectacles et le centre sportif. Pour la mise en séparatif, il y a lieu d'agir sur l'intégralité de la parcelle et non uniquement sur le collège de Chisaz. Du fait que le collecteur sous le pavillon s'est effondré, la Municipalité suggère de traiter l'intégralité des réseaux des collecteurs.

Les travaux mentionnés, ci-dessous, ont déjà été réalisés par mesure de sécurité et d'urgence :

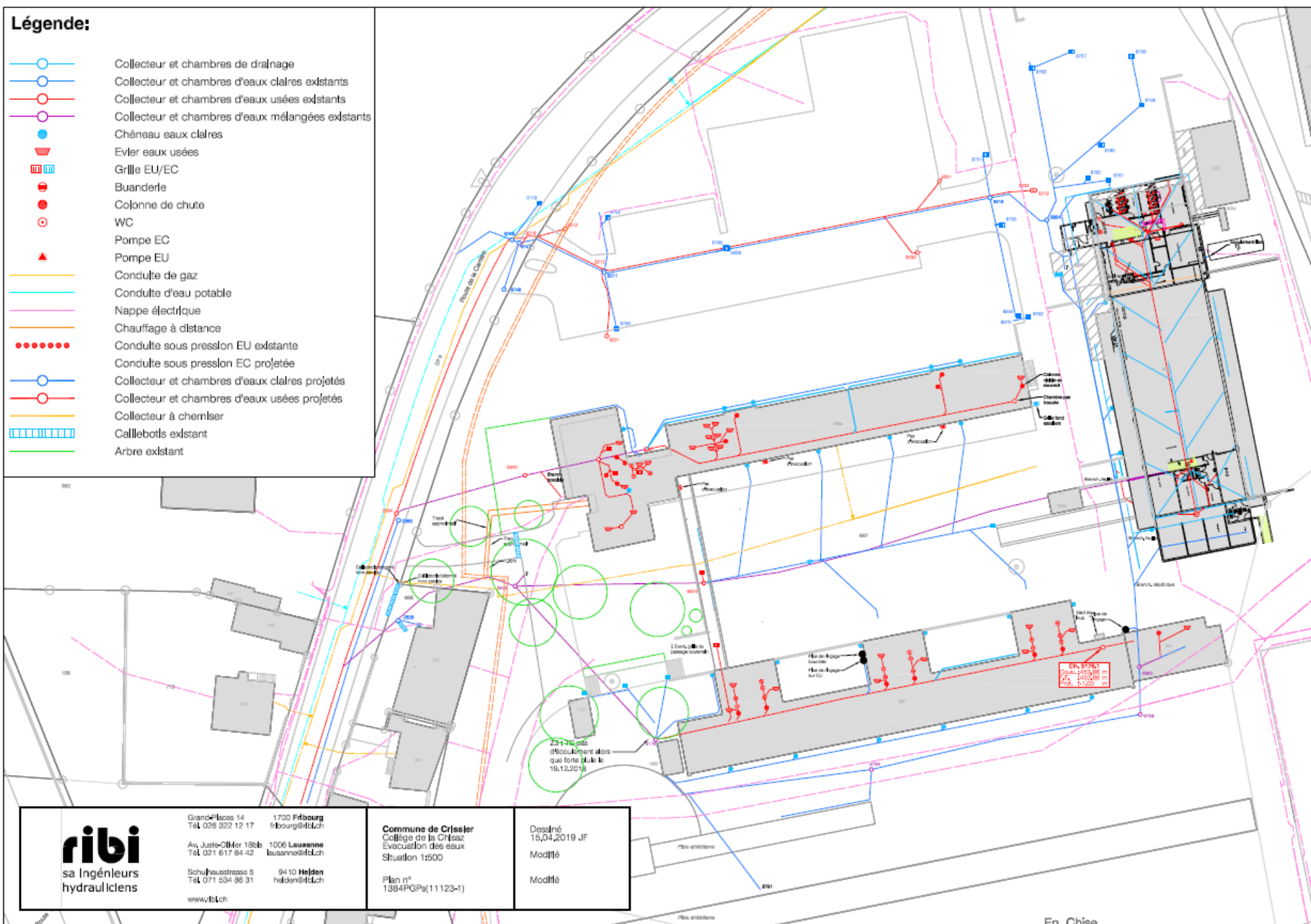
- Sécurisation du sol sous le pavillon et renforcement de la fondation.
- Réfection du bout de collecteur eaux claires effondré dans le préau de Chisaz.
- Démontage du pavillon provisoire.
- Débranchement de l'alimentation électrique du pavillon.

Les travaux à entreprendre sont les suivants :

- La mise en conformité et la mise en séparatif des collecteurs, comprenant la réfection des collecteurs endommagés. Ces travaux concernent le collecteur côté zone sportive, le collecteur zone préau, la reprise des drainages de la salle de spectacles et le collecteur zone parking, y compris le raccordement sur le réseau de collecteur existant sous la route de la Carrière.
- La reprise et la déviation de l'évacuation d'eau de pluie du toit de l'aula et le raccordement sur le collecteur eaux claires devant l'accès de la zone appartement.
- La séparation des eaux de drainage de la salle de spectacles et la création d'une fosse supplémentaire avec pompage, afin de les séparer des eaux usées de la salle de spectacles et de la salle de gymnastique.
- Des adaptations sanitaires sont obligatoires à l'intérieur des bâtiments. Des écoulements de toitures doivent être déviés dans les bâtiments, afin que leur cheminement transite vers les collecteurs d'eaux claires.
- La réfection du revêtement bitumineux du préau avec la suppression de la zone tartan.
- Le marquage de jeux au sol pour les élèves du collège, en collaboration avec les enseignants.
- La mise en place d'une clôture à l'extrémité sud du préau à l'emplacement du pavillon, afin d'éviter les chutes.

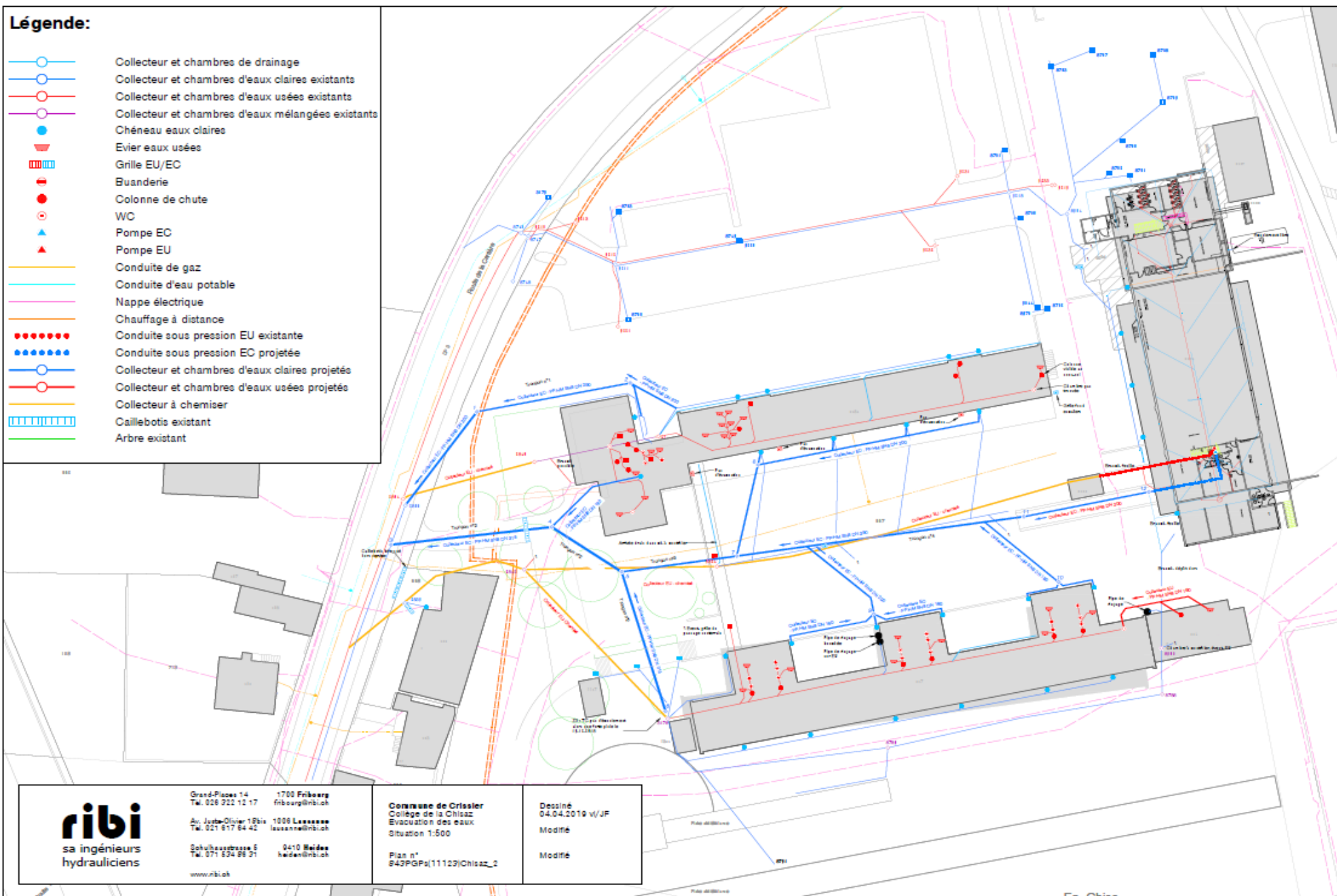
Sur les deux pages suivantes sont représentés les plans de la situation actuelle des collecteurs et la situation projetée après travaux.

	Collecteur et chambres de drainage
	Collecteur et chambres d'eaux claires existants
	Collecteur et chambres d'eaux usées existants
	Collecteur et chambres d'eaux mélangées existants
	Chéneau eaux claires
	Evier eaux usées
	Grille EU/EC
	Buanderie
	Colonne de chute
	WC
	Pompe EC
	Pompe EU
	Conduite de gaz
	Conduite d'eau potable
	Nappe électrique
	Chauffage à distance
	Conduite sous pression EU existante
	Conduite sous pression EC projetée
	Collecteur et chambres d'eaux claires projetés
	Collecteur et chambres d'eaux usées projetés
	Collecteur à chemiser
	Callebottis existant
	Arbre existant



Légende:

-  Collecteur et chambres de drainage
-  Collecteur et chambres d'eaux claires existants
-  Collecteur et chambres d'eaux usées existants
-  Collecteur et chambres d'eaux mélangées existants
-  Chéneau eaux claires
-  Evier eaux usées
-  Grille EU/EC
-  Buanderie
-  Colonne de chute
-  WC
-  Pompe EC
-  Pompe EU
-  Conduite de gaz
-  Conduite d'eau potable
-  Nappe électrique
-  Chauffage à distance
-  Conduite sous pression EU existante
-  Conduite sous pression EC projetée
-  Collecteur et chambres d'eaux claires projetés
-  Collecteur et chambres d'eaux usées projetés
-  Collecteur à chemiser
-  Caillebotis existant
-  Arbre existant



ribi
sa ingénieurs
hydrauliciens

Grand-Places 14
Tel. 026 922 12 17
1700 Fribourg
fribourg@ribi.ch
Av. Joste-Olivier 18bis
Tel. 021 917 64 42
1006 Lussane
lussane@ribi.ch
Sohlhausstrasse 6
Tel. 071 624 98 31
9410 Heiden
heiden@ribi.ch
www.ribi.ch

Gerrard de Crisler
Collège de la Chisaz
Evacuation des eaux
Situation 1:500
Plan n°
843PGP(11129)Chisaz_2

Dessiné
04.04.2019 v/JF
Modifié
Modifié

4. Estimatif des coûts

L'estimatif des coûts a été réalisée sur la base de devis rentrés ou d'intervention urgente.

Sécurisation et démontage pavillon provisoire

• Sécurisation sol sous pavillon et renforcement fondation	Fr.	3'000.00
• Réfection collecteur endommagé	Fr.	1'550.00
• Débranchement alimentation électrique	Fr.	650.00
• Démontage évacuation pavillon provisoire	Fr.	36'100.00
Total sécurisation et démontage pavillon provisoire	Fr.	41'300.00

Mise en séparatif des collecteurs

• Installation de chantier et régie	Fr.	47'000.00
• Collecteurs route collège Nord	Fr.	50'500.00
• Collecteurs route collège Sud	Fr.	74'000.00
• Collecteurs zone centrale	Fr.	16'000.00
• Collecteurs zone préau	Fr.	83'000.00
• Raccordement des chenaux préau	Fr.	40'000.00
• Chemisage des collecteurs	Fr.	60'000.00
• Adaptation fosse de pompage salle de gymnastique	Fr.	45'000.00
• Adaptation sanitaires intérieurs bâtiments	Fr.	12'500.00
• Marquage de jeux au sol du préau	Fr.	3'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	20'000.00
Total mise en séparatif des collecteurs	Fr.	451'000.00

Honoraires et contrôles collecteurs

• Etude d'avant-projet réseau de collecteurs	Fr.	10'000.00
• Mise en soumission et suivi du projet	Fr.	85'000.00
• Contrôles caméra	Fr.	2'500.00
• Divers et imprévus	Fr.	2'500.00
Total honoraires et contrôles collecteurs	Fr.	150'000.00

Sécurisation préau

• Clôture anti-chute sécurisation du préau	Fr.	7'000.00
• Divers et imprévus	Fr.	700.00
Total sécurisation du préau	Fr.	7'700.00

Récapitulation

• Sécurisation et démontage pavillon provisoire	Fr.	41'300.00
• Mise en séparatif des collecteurs	Fr.	451'000.00
• Honoraires et contrôles collecteurs	Fr.	100'000.00
• Sécurisation du préau	Fr.	7'700.00
Total préavis n° 48/2016-2021 à voter	Fr.	600'000.00

5. Frais de fonctionnements annuels

Aucune charge et aucun frais d'entretien supplémentaires ne sont à prévoir dans les prochains budgets de fonctionnement.

6. Plan financier des investissements 2019

Plan des investissements 2019-2023			
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2019-2023 pris en considération dans le tableau ci-dessous pour un montant de Fr. 100'000.--			
Total des investissements prévus de 2019 à 2023		Fr.	102'980'000
Divers préavis déjà votés		Fr.	24'003'000
Préavis en cours au 29 avril 2019			
47/2016-21	Crédit d'étude pour la réalisation d'une passerelle reliant le PQ Lentillières-Nord au PQ Esparcette	Fr.	413'000
49/2016-21	Chisaz, terrain de Beach Volley	Fr.	235'000
48/2016-21	Collège de Chisaz, assainissement zone pavillon provisoire	Fr.	600'000
		Fr.	1'248'000
Solde des investissements à voter selon plan 2019-2023		Fr.	78'347'000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2019-2023		Fr.	618'000
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité		Fr.	600'000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissements	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 5 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

7. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 48/2016-2021 du 29 avril 2019
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **Fr. 600'000.--**, selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 29 avril 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic La Secrétaire

Stéphane Rezso Marie-Christine Berlie

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Laurent Bovay, Municipal